



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4143

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Préservation et valorisation de la trame verte - Attribution de subventions 2020 au CEN Rhône-Alpes, à la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, à FNE Rhône, à Arthropologia, à la FDCRML, à la FDPMA 69, au CDRP 69, au CBNMC et à l'Hirondelle

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Gouverneure

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneure, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguot, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme Iehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 20 janvier 2020****Délibération n° 2020-4143**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Préservation et valorisation de la trame verte - Attribution de subventions 2020 au CEN Rhône-Alpes, à la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, à FNE Rhône, à Arthropologia, à la FDCRML, à la FDPPMA 69, au CDRP 69, au CBNMC et à l'Hirondelle**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Le contexte**

La Métropole met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2006-3763 du 13 novembre 2006 et du transfert, le 1<sup>er</sup> janvier 2015, de la politique départementale des espaces naturels sensibles (ENS) et du plan départemental et métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée (PDMIPR).

Cette politique comprend un ensemble d'outils mis en œuvre dans le cadre de partenariats avec des communes et des associations, et nécessite des crédits de fonctionnement et des crédits d'investissement.

Dans le cadre de ce rapport, il est proposé au Conseil de la Métropole d'approuver la mise en œuvre de partenariats pour l'année 2020 avec les structures suivantes (8 associations et 1 syndicat mixte) :

- le syndicat mixte du Conservatoire botanique national du massif central (CBNMC),
- le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes,
- la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes,
- France nature environnement (FNE) Rhône (ex-Fédération des associations de protection de la nature - FRAPNA Rhône -),
- Arthropologia,
- la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon (FDCRML),
- la Fédération départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA 69),
- le Comité départemental de randonnée pédestre du Rhône (CDRP 69),
- l'Hirondelle, centre de soins pour animaux sauvages.

**II - Les partenariats avec 8 associations et un syndicat mixte**

En 2019, le budget de fonctionnement pour les actions de protection, de connaissance et de valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel était de 247 500,50 € (délibération du Conseil n° 2019-3404 du 18 mars 2019). Le budget proposé pour 2020 est de 238 363 €. En investissement, une participation de 15 000 € en faveur de l'Hirondelle est proposée pour les travaux d'aménagement d'un nouveau bâtiment dédié aux soins des mammifères recueillis ainsi qu'une participation de 2 700 € pour l'appui technique de la FDPPMA 69 auprès des services de la Métropole pour une meilleure prise en compte des enjeux écologiques.

Pour accroître la lisibilité des partenariats au sein de la Métropole, plusieurs conventions (CEN, LPO, FNE, Arthropologia, FDPPMA 69) rassemblent les projets mutualisés entre plusieurs directions de la Métropole et les partenaires. La présente délibération et chaque convention concernée précisent l'engagement financier de chacune des directions de la Métropole.

Les données produites dans le cadre des programmes d'actions financés par la Métropole sont transmises par les structures et alimentent le centre de ressources pour la biodiversité de la Métropole.

### 1° - Participation annuelle aux actions du CBNMC

Le CBNMC prévoit, en 2020, de poursuivre ses missions de conseil, d'appui et de contrôle scientifique auprès de la Métropole, d'améliorer la connaissance de la flore et des espaces naturels du territoire, d'élaborer des plans d'actions d'espèces/milieux remarquables (ex : centaurée de Lyon, prairies humides) et de participer à l'animation d'un réseau d'observateurs de la flore locale.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2020 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
conseil, appui, contrôle et validation technique et scientifique (données floristiques, stratégie zone humide, opérations de renaturation)	1 300	Métropole de Lyon/stratégies territoriales et politiques urbaines (STPU)/service écologie	33 590
amélioration de la connaissance des espèces et espaces naturels remarquables de la Métropole de Lyon	13 820		
accompagnement à l'élaboration de plans d'actions, études de préfiguration	12 940		
animation d'un réseau d'observateurs des espèces remarquables	4 230		
coordination générale du dispositif	1 300		
<b>Total</b>	<b>33 590</b>	<b>Total</b>	<b>33 590</b>

Pour mémoire, en 2019, la participation de la Métropole était de 33 430 €. Il est proposé pour 2020 l'attribution d'une subvention d'un montant de 33 590 €.

### 2° - Le CEN Rhône-Alpes

La programmation 2020 propose l'accompagnement de la Métropole dans la gestion des espaces naturels du champ captant de Crépieux-Charmy, dans le cadre des objectifs fixés par le plan de gestion 2020-2025 du site. La révision du plan de gestion a été menée et financée sur l'année 2019. Le programme se compose des actions de restauration de milieux, la conduite de plusieurs inventaires et suivi d'espèces ou groupe d'espèces et des actions de sensibilisation et de communication sur les enjeux écologiques du champ captant.

Le CEN intervient également sur le champ captant du site de la Garenne situé à Meyzieu. En 2020, il accompagnera les travaux de restauration des milieux ouverts et à l'entretien des milieux naturels (gestion des lisières, des invasives) et au suivi de ce site.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2020 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole de Lyon/STPU/service écologie			
site de Crépieux-Charmy			
restauration des milieux	5 250	Métropole de Lyon/STPU/service écologie	26 375
études et suivis scientifiques	11 250		
sensibilisation - communication	500		
gestion encadrement du projet	9 375		
<i>Sous-total</i>	<i>26 375</i>	<i>Sous-total</i>	<i>26 375</i>
Métropole de Lyon/direction adjointe de l'eau/service pilotage eau potable			
site de la Garenne			
restauration des milieux	750	Métropole de Lyon/direction adjointe de l'eau/service pilotage eau potable	7 035
accompagnement entretien courant	875		
études et suivis scientifiques	2 700		
gestion encadrement du projet	2 710		
<i>Sous-total</i>	<i>7 035</i>	<i>Sous-total</i>	<i>7 035</i>
<b>Total</b>	<b>33 410</b>	<b>Total</b>	<b>33 410</b>

Pour mémoire, en 2019, la participation de la Métropole était de 50 548 €. Il est proposé pour 2020 l'attribution d'une subvention d'un montant de 33 410 €. La baisse de la subvention fait suite à la révision, en 2019, des plans de gestion des sites de Crépieux-Charmy et de la Garenne.

### 3° - La LPO Auvergne-Rhône-Alpes

L'association LPO Rhône a fusionné (fusion absorption) au 31 décembre 2018 avec l'ensemble des LPO départementales au sein de l'association LPO Auvergne-Rhône-Alpes. Une antenne départementale et métropolitaine, basée à Lyon, est maintenue. Cette association intervient fréquemment sur le territoire via des actions de protection et de suivi des populations d'oiseaux et autres vertébrés terrestres, des actions d'éducation et d'information auprès des scolaires et du grand public.

Parmi les actions nouvelles pour 2020 figurent le suivi de mares restaurées pour le sonneur, un crapaud protégé, l'accompagnement du service voies rapides pour la prise en compte de la biodiversité, l'accompagnement des services pour l'intégration des enjeux biodiversité dans le bâti, le diagnostic des arbres creux.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2020 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
<b>Métropole de Lyon/STPU/service écologie</b>			
suivi de l'avifaune de la Métropole de Lyon par le suivi temporel des oiseaux communs par échantillonnages ponctuels simples (STOC-EPS)	7 837	Métropole de Lyon/STPU/service écologie	27 225
suivi des mares restaurées et prospection spécifique pour le sonneur à ventre jaune	3 162	autofinancement	4 125
accompagnement du service voirie dans la prise en compte de la biodiversité	4 813		
inventaire avifaune du parc Blandan	3 163		
accompagnement d'un agriculteur pour des aménagements en faveur de la biodiversité sur son exploitation	3 850		
inventaires et évaluation des populations de reptiles de la Métropole de Lyon	4 125		
diffusion de la connaissance dans le cadre de synthèse de données naturalistes	1 375		
accompagnement pour l'intégration des enjeux biodiversité dans le bâti	3 025		
<i>Sous-total</i>	<i>31 350</i>		
<b>Métropole de Lyon/voirie, végétal, nettoyage (VVN)/patrimoine végétal/stratégie et information</b>			
évaluation des populations d'amphibiens du parc de Lacroix-Laval	3 575	Métropole de Lyon/VVN/patrimoine végétal/stratégie et information	10 313
prospection sonneur à ventre jaune	2 750	autofinancement	1 375
évaluation des populations d'amphibiens du parc de Parilly	3 438		
suivi des dortoirs du hibou moyen-duc	1 925		
<i>Sous-total</i>	<i>11 688</i>	<i>Sous-total</i>	<i>11 688</i>

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole de Lyon/VVN/patrimoine végétal/ingénierie et prospective			
diagnostic arbres creux	4 975	Métropole de Lyon/VVN/patrimoine végétal/ingénierie et prospective	9 650
inventaire des colonies de corbeaux freux	5 225	autofinancement	550
<i>Sous-total</i>	<i>10 200</i>	<i>Sous-total</i>	<i>10 200</i>
<b>Total</b>	<b>53 238</b>	<b>Total</b>	<b>53 238</b>

En 2019, cette subvention a permis, notamment, la recherche des sites de nidification du faucon crécerelle sur Lyon et Villeurbanne et la réalisation de cartographies d'alertes sur les enjeux faunistiques.

Pour mémoire, en 2019, la participation de la Métropole était de 44 887,50 €. Il est proposé pour 2020 l'attribution d'une subvention d'un montant de 47 188 €.

#### 4° - FNE Rhône (ex-FRAPNA Rhône)

La FRAPNA du Rhône est devenue au 1<sup>er</sup> janvier 2019 FNE Rhône. L'association poursuit ses actions visant à préserver et à améliorer la connaissance globale d'espèces présentes dans les espaces naturels métropolitains. Elle mène, avec son réseau de bénévoles, un ensemble d'actions de suivi de la faune et de la flore et réalise des inventaires permettant de connaître la répartition des populations, leurs évolutions et de proposer des mesures de conservation et de protection. Par ailleurs, l'association développe et anime de nombreuses actions d'éducation à l'environnement.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2020 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole de Lyon/STPU/service écologie			
suivi du blaireau sur la Métropole de Lyon	1 275	Métropole de Lyon/STPU/service écologie	25 015
médiation faune sauvage	6 610	autres financeurs	500
inventaire complémentaire des carabes, orthoptères et flore des Monts d'Or	5 100	autofinancement	2 550
inventaire entomologique et floristique des aménagements de Confluence	4 080		
accompagnement à l'élaboration d'une trame noire sur la Métropole de Lyon	3 360		

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
inventaire des chiroptères Porte des Alpes	3 825		
inventaire et préconisations entomofaunes des ponts et trame noire	1 785		
suivi biodiversité cressonnière de Vaise	1 520		
réunions, restitutions	510		
<i>Sous-total</i>	<i>28 065</i>	<i>Sous-total</i>	<i>28 065</i>
Métropole de Lyon/direction adjointe de l'eau/service études			
trame verte et bleue - identification des secteurs prioritaires	3 060	Métropole de Lyon/direction adjointe de l'eau/service études	2 550
		autofinancement	510
<i>Sous-total</i>	<i>3 060</i>	<i>Sous-total</i>	<i>3 060</i>
Métropole de Lyon/VVN/patrimoine végétal/stratégie et information			
accompagnement naturaliste à la mise en œuvre des plans de gestion des parcs de Parilly et de Lacroix-Laval	3 060	Métropole de Lyon/VVN/patrimoine végétal/stratégie et information	2 550
		autofinancement	510
<i>Sous-total</i>	<i>3 060</i>	<i>Sous-total</i>	<i>3 060</i>
Métropole de Lyon/VVN/patrimoine végétal/ingénierie et prospective			
accompagnement du service pour la prise en compte des chiroptères	3 060	Métropole de Lyon/VVN/patrimoine végétal/ingénierie et prospective	2 550
		autofinancement	510
<i>Sous-total</i>	<i>3 060</i>	<i>Sous-total</i>	<i>3 060</i>
<b>Total</b>	<b>37 245</b>	<b>Total</b>	<b>37 245</b>

En 2019, cette subvention a permis, notamment, de rechercher les gîtes à chauves-souris dans les ponts du Val de Saône et faire l'inventaire, sur ce même territoire, de la présence du castor et de la loutre.

Pour mémoire, en 2019, la participation de la Métropole était de 28 050 €. Il est proposé pour 2020 l'attribution d'une subvention d'un montant de 32 665 €.

##### 5° - Arthropologia

Arthropologia est une association loi 1901 basée à La Tour de Salvagny au sein de l'écocentre qu'elle contribue à développer, notamment à travers ses jardins (2,5 ha). Elle a pour objet l'étude, l'information et la protection de la nature. Arthropologia intervient sur les arthropodes, essentiellement les insectes, mais également

sur les plantes avec, tout naturellement, les relations plantes-insectes. Arthropologia traite également d'autres domaines naturalistes comme les amphibiens et les reptiles, les milieux naturels, urbains, etc.

Arthropologia joue également un rôle actif dans l'information et la pédagogie autour de la nature (animations, expositions, publications, etc.). L'association participe ou organise, notamment, des événements à destination du grand public (sorties, conférences, stands, etc.) et des actions d'éducation à l'environnement pour les scolaires et centres de loisirs.

En 2019, Arthropologia a notamment participé au travail mené en partenariat entre la Métropole et des laboratoires universitaires pour caractériser les haies dans le projet Armature 2 "visualisation, évolution et connectivité d'un paysage urbanisé".

Parmi les actions prévues pour 2020, figure notamment la mise en place d'un réseau d'acteurs et d'outils pour les pollinisateurs en continuité des Assises nationales des insectes pollinisateurs organisées à Lyon en septembre 2019. Par exemple, un comité de liaison pourrait être constitué au niveau local pour définir les actions prioritaires.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2020 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
volet biodiversité			
Métropole de Lyon/STPU/service écologie			
aménagement en faveur de la biodiversité	3 600	Métropole de Lyon/STPU/service écologie	31 500
mise en place d'un réseau et d'outils pour les pollinisateurs	8 400	autres financements	1 200
suivis entomologiques - orthoptères	8 400	autofinancement	5 100
suivis entomologiques - abeilles sauvages	9 600		
identification de zones et porteurs de projets pour la création de haies	6 000		
bilan, coordination	1 800		
<i>Sous-total</i>	<i>37 800</i>	<i>Sous-total</i>	<i>37 800</i>
Métropole de Lyon/VVN/patrimoine végétal/stratégie et information			
suivi des abeilles sur les merlons réalisés	6 000	Métropole de Lyon/VVN/patrimoine végétal/stratégie et information	13 800
identification des zones de nidification des abeilles	6 000	autofinancement	1 200
journées Propage et Florilège	1 800		
participation aux comités de pilotage	1 200		
<i>Sous-total</i>	<i>15 000</i>	<i>Sous-total</i>	<i>15 000</i>

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
<i>Sous-total volet biodiversité</i>	52 800	<i>Sous-total volet biodiversité</i>	52 800
volet jardins de l'écocentre			
information	3 000	Métropole de Lyon/STPU/service écologie	15 150
sensibilisation	5 400		
aménagement et entretien du jardin	10 200	autofinancement	6 450
expertise	3 000		
<i>Sous-total volet jardins de l'écocentre</i>	21 600	<i>Sous-total volet jardins de l'écocentre</i>	21 600
<b>Total</b>	<b>74 400</b>	<b>Total</b>	<b>74 400</b>

Pour mémoire, en 2019, la participation de la Métropole était de 56 825 €. Il est proposé pour 2020 l'attribution d'une subvention d'un montant de 60 450 €.

#### 6° - La FDCRML

La FDCRML a pour mission principale de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Ses actions sont encadrées par un schéma départemental de gestion cynégétique. Approuvé, en 2017, pour une période de 6 années, il a été élaboré en concertation avec la Chambre d'agriculture et les représentants de la propriété privée rurale et des intérêts forestiers. La Métropole a été également associée à son élaboration, la FDCRML étant un partenaire privilégié des collectivités dans leurs actions liées à la gestion des espaces naturels et agricoles.

Les actions 2019 ont permis de favoriser l'intégration de la biodiversité dans des politiques ou des aménagements de la Métropole. L'association a également contribué à l'amélioration des connaissances sur la faune sauvage, les habitats naturels et leurs évolutions au bénéfice des gestionnaires des ENS notamment.

Les actions 2020 se poursuivent dans la continuité des actions menées en 2019.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2020 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
travaux de suivi de la faune sauvage	3 000	Métropole de Lyon/STPU/service écologie	10 810
suivi sanitaire faune sauvage (SAGIR)	2 000	autofinancement	2 690
extraction données cynégétiques et faunistiques communales à l'échelle de la Métropole de Lyon	2 000		

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
accompagnement couvert d'intercultures pour la biodiversité (cultures intermédiaires pièges à nitrates améliorés pour la biodiversité - CIPANAB -)	3 000		
assistance technique aux responsables de battues	2 500		
communication et diffusion d'informations auprès des chasseurs et acteurs du territoire sur les enjeux sécurité liés à la chasse en zone périurbaine	1 000		
<b>Total</b>	<b>13 500</b>	<b>Total</b>	<b>13 500</b>

Pour mémoire, en 2019, la participation de la Métropole était de 10 810 €. Il est proposé pour 2020 l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 810 €.

#### 7° - La FDPPMA 69

La FDPPMA exerce une mission principale qui est de "coordonner dans le département l'important travail mené par les responsables et adhérents de chaque association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) dans le domaine de la préservation des habitats piscicoles naturels, de la réhabilitation des milieux aquatiques dégradés, de la sensibilisation des citoyens et de leurs représentants aux enjeux liés à la protection des écosystèmes aquatiques".

Conformément à ses statuts, la FDPPMA partage des objectifs communs avec la Métropole et met en œuvre des actions en faveur de la connaissance, de la protection et de la gestion du patrimoine naturel.

Le programme d'actions 2020 prévoit en particulier la poursuite du suivi des captures de poissons prédateurs dans le Rhône et la Saône ainsi qu'un appui technique à la Métropole et aux gestionnaires du territoire pour une meilleure prise en compte des enjeux écologiques dans l'aménagement du territoire et les activités économiques.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2020 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole de Lyon - direction adjointe de l'eau/service études - actions en fonctionnement			
études et suivis habitats/faune/flore des milieux aquatiques	48 600	Métropole de Lyon/direction adjointe de l'eau/service études	3 250
communication et médiation	9 000	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	3 600
		autres financeurs	20 400
		autofinancement	30 350
<b>Total fonctionnement</b>	<b>57 600</b>		<b>57 600</b>

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole de Lyon/direction adjointe de l'eau/service études/actions en investissement			
appui technique à la Métropole de Lyon et aux gestionnaires du territoire	5 400	Métropole de Lyon/direction adjointe de l'eau/service études	2 700
		Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	2 160
		autofinancement	540
<b>Total investissement</b>	<b>5 400</b>		<b>5 400</b>

Pour mémoire, en 2019, la participation de la Métropole était de 5 950 €. Il est proposé pour 2020 l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 250 € et d'une subvention d'investissement de 2 700 €.

### 8° - Le CDRP

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole est compétente en matière de protection et de valorisation des sentiers de randonnée inscrits au PDMIPR.

Cette politique s'appuie sur des partenariats avec différentes structures permettant de mieux connaître, valoriser et suivre la qualité du réseau sur le territoire métropolitain.

Il est proposé de poursuivre le soutien des actions du CDRP 69. C'est une association portant des missions équivalentes à la Fédération française de randonnée pédestre mais déclinées à son environnement local. Le CDRP a pour missions de développer la randonnée pédestre comme pratique sportive, de créer et entretenir les itinéraires (grande randonnée - GR® -, grande randonnée de pays - GRP® - et promenade et randonnée - PR -), contribuer au suivi des itinéraires avec le programme "Eco veille", valoriser le tourisme vert et les loisirs, élaborer les topoguides® qui décrivent les itinéraires, sensibiliser les enfants à l'environnement et former les animateurs et les baliseurs.

Le CDRP regroupe une équipe sentiers balisage de 80 personnes, une équipe de formation des baliseurs et animateurs de 18 personnes. Le comité représente 50 associations fédérées, 4 000 adhérents licenciés dont environ 2 500 sur le territoire métropolitain.

Le CDRP a sollicité la Métropole pour contribuer, notamment, à la veille sur le réseau de randonnée, participer à la réalisation d'un topoguide et réaliser une action éducative auprès d'enfants.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2020 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
veille du réseau	2 800	Métropole de Lyon/STPU/service écologie	10 000
suivi balisage et mise à jour carte des Monts d'Or	1 000	autofinancement	5 000
réalisation topoguide "La Métropole de Lyon ... à pied" - 1 <sup>ère</sup> partie	7 600		
"rando santé"	1 400		
action éducative "rando" auprès d'enfants	2 200		
<b>Total</b>	<b>15 000</b>	<b>Total</b>	<b>15 000</b>

Pour mémoire, en 2019, la participation de la Métropole était de 10 000 €. Il est proposé pour 2020 l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 €.

#### 9° - L'Hirondelle, centre de soins pour animaux sauvages

En 2018, le Centre de soins pour oiseaux sauvages du lyonnais (CSOL) a fusionné avec le centre de soins de la Drôme et de l'Ardèche devenant l'Hirondelle, centre de soins pour animaux sauvages. L'Hirondelle est une association loi 1901 dont les missions sont les suivantes :

- soins à la faune sauvage,
- suivi sanitaire des populations d'animaux sauvages,
- sensibilisation du public à la protection de la faune sauvage,
- participation au maintien de la biodiversité par la richesse des espèces soignées,
- réalisation de formations à des professionnels en contact avec la faune sauvage.

Ce centre, ouvert 7 jours sur 7 toute l'année, recueille sur 2 sites des oiseaux et mammifères sauvages sur un périmètre couvrant notamment la Métropole, le Rhône, la Loire, la Drôme et l'Ardèche.

En 2019, le centre a déjà accueilli et soigné plus de 4 000 animaux dont 32 % provient du territoire métropolitain. L'association fonctionne grâce à la mobilisation importante d'un réseau de bénévoles. L'augmentation croissante du nombre d'animaux recueillis et soignés, avec plus de 1 250 animaux reçus pour le seul mois de juillet 2019, contribue aux difficultés financières de l'association qui cherche, auprès de partenaires, à augmenter son budget de fonctionnement pour constituer une équipe salariée pérenne et suffisante. En attendant de trouver de nouveaux financements, la structure a dû fermer temporairement les portes de son centre rhodanien.

Pour 2020, la structure souhaite poursuivre sa mission principale de soins des animaux sauvages blessés apportés essentiellement par des particuliers, et assurer leur relâcher en milieu naturel. Pour répondre à la croissance des animaux à prendre en charge, l'Hirondelle souhaite aménager, sur son site rhodanien, un bâtiment existant.

Il est proposé pour 2020 l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 € sur un budget de fonctionnement global de 307 777 € et d'une subvention d'investissement pour l'aménagement du pôle mammifères d'un montant de 15 000 € sur un budget total de 253 428 €. Pour mémoire, en 2019, la participation de la Métropole était de 7 000 € en fonctionnement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution, pour l'année 2020, de subventions de fonctionnement pour un montant total de 238 363 € dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de préservation et de valorisation des milieux naturels et des espèces, répartis comme suit :

- 33 590 € au profit du CBNMC,
- 33 410 € au profit du CEN Rhône-Alpes,
- 47 188 € au profit de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes,
- 32 665 € au profit de FNE Rhône,
- 60 450 € au profit d'Arthropologia,
- 10 810 € au profit de la FDCRML,
- 3 250 € au profit de la FDPPMA 69,
- 10 000 € au profit du CDRP 69,
- 7 000 € au profit de l'Hirondelle, centre de soins pour animaux sauvages ;

b) - l'attribution, pour l'année 2020, de subventions d'investissement pour un montant total de 17 700 € dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de préservation et de valorisation des milieux naturels et des espèces, répartis comme suit :

- 2 700 € au profit de la FDPPMA 69,
- 15 000 € au profit de l'Hirondelle, centre de soins pour animaux sauvages ;

c) - les conventions à passer entre la Métropole et le CBNMC, le CEN Rhône-Alpes, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, FNE Rhône, Arthropologia, la FDCRML, la FDPPMA 69, le CDRP 69 et l'Hirondelle, centre de soins pour animaux sauvages définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 231 328 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 sur les opérations suivantes :

- n° 0P27O2005, pour un montant de 186 665 €,
- n° 0P03131A, pour un montant de 26 663 €,
- n° 0P09O4393, pour un montant de 12 200 €,
- n° 0P21O5423, pour un montant de 5 800 €

**4° - La dépense** d'exploitation en résultant, soit 7 035 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2020 - chapitre 67 - opération n° 1P20O2196.

**5° - La dépense** d'investissement en résultant, soit 17 700 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2020 - chapitre 204 sur les opérations suivantes :

- n° 0P27O1173, pour un montant de 2 700 €,
- n° 0P27O7173, pour un montant de 15 000 €

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.**